



Section du château de Fontainebleau

Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail du 5 juillet 2016

Vos représentants des personnels CGT tiennent à vous rendre compte du déroulement du **Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail** de l'établissement public, qui a siégé le **mardi 05 juillet 2016**.

- **1- Approbation du procès-verbal du CHSCT du 05 avril 2016**

Parmi les 14 points qui ont été traités au CHSCT du 05 avril on retiendra :

- *le projet d'installation de tourniquets dans l'aile Louis XV et les répercussions sur les conditions de travail des agents*. L'objectif poursuivi est double : d'une part fiabiliser le comptage des visiteurs grâce à une automatisation du comptage relié directement à la billetterie, et faciliter l'accès des visiteurs déjà munis d'un billet comportant un code barre lu par le dispositif ; d'autre part améliorer les conditions de travail des agents qui seront déchargés du contrôle mécanique des billets leur permettant de se recentrer sur les missions d'accueil.

- *présentation du rapport de la médecine de prévention*. L'effectif de l'EPCF pris en compte est de 136 agents (113 en SM et 23 en SMR/SMP soumis à une visite annuelle). 30 examens médicaux cliniques ont été effectués + 11 entretiens infirmiers. Au titre des activités de 1/3 temps, 13 actions en milieu de travail ont eu lieu (étude de poste, analyse ergonomique d'un poste de travail, aide à l'élaboration du DUERP...).

- *point sur les dernières études de poste pour des contraintes posturales* (1ère étude : adjointe au chef du service des affaires générales, 2ème étude : questionnaire RH), *et réflexion sur les conditions de santé d'un agent de nuit travailleur isolé* (en lien avec l'étude de poste du PC des mathurins réalisée le 01 mars 2016).

- *présentation de la charte sociale relative aux relations avec les prestataires du ministère*.

- **2- Suites données au CHSCT du 05 avril 2016**

- le projet d'aménagement d'une base vie pour le service des jardins (*voir au point 9*).

- l'inventaire des caves et locaux utilisés par les locataires de la cour de la République a été réalisé, et ceux-ci seront désormais rattachés aux conventions d'occupation des logements de fonction.

- un devis pour un kit d'alerte a été établi suite à l'étude de poste du PC mathurin, pour mieux prendre en compte la situation de travailleur isolé de l'agent de nuit. *Nous avons demandé que soit différé l'achat de ce dispositif, dont les caractéristiques ne nous semblent pas répondre totalement aux besoins*.

- **3- Observations des registres santé et sécurité**

Peu d'observations marquantes, et peu d'observations tout court ! Dommage que les personnels rechignent à se saisir de ces registres, car chacune des observations est passée en revue en séance, et le plus souvent des solutions sont apportées rapidement aux situations signalées.

• 4- Point sur les accidents de travail pour le second trimestre 2016

En début d'année 2 accidents du travail avaient été recensés, le premier lié à la manutention d'un escabeau (pincement d'un doigt), un second résultant d'une mauvaise réception lors de la descente d'un escalier (ménisque) qui a occasionné 95 jours d'arrêts.

Depuis, 2 nouveaux accidents se sont produits, les deux relevant d'activités qui se sont déroulées dans le cadre de la surveillance d'espaces privatisés (mécénat). 1- chute d'un agent dans les escaliers du petit vestibule du salon des Fleurs (lésion à la cheville) 2- chute liée à une trappe au sol restée entrouverte dans un local technique utilisé également comme local de ménage (zone salle des Colonnes), et dont l'éclairage ne fonctionnait plus (ampoule grillée). L'agent a chuté en partie de sa hauteur (lésions tibia, fémur, aine). Constat : L'usage du local a été détourné. Préconisations : réserver ce local contenant des matériels techniques aux personnes qualifiées, et déménager les ustensiles de ménage dans un local à équiper situé au rez de chaussée de la zone du Tibre.

• 5- Actions menées par les assistants de prévention

Parmi les tâches accomplies on notera la mise à jour du DUERP, l'aide à la réalisation des plans de prévention des prestataires présents sur le site plus de 400 heures par an...

Nous avons fait valoir que dans un contexte de très forte pénurie de personnels et de montée en puissance des travaux, la tentation était grande pour l'administration d'utiliser l'(es) assistant(s) de prévention à d'autres missions que celles définies par l'article 4-1 du décret n°82-453 du 28 mai 1982, en s'écartant de la lettre de mission. Une clarification et une meilleure délimitation de cette fonction s'imposent, d'autant que se profile le départ à la retraite d'un des deux assistants.

• 6- Introduction d'une nouvelle technologie en remplacement des badgeuses à géométrie de la main (pour avis)

Il s'agit de se mettre en conformité avec une délibération de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (20 septembre 2012), qui reconsidère son point de vue sur l'autorisation de mise en œuvre de dispositifs biométriques reposant sur la reconnaissance du contour de la main, et ayant pour finalités le contrôle d'accès ainsi que la gestion des horaires et de la restauration sur les lieux de travail. **En clair l'utilisation de la biométrie aux fins de contrôle des horaires est un moyen jugé disproportionné pour atteindre cette finalité, et la CNIL a décidé de modifier l'autorisation unique en ce qu'elle autorisait l'utilisation du contour de la main.** La mise en conformité doit intervenir avant le 26 octobre 2017.

L'administration nous a soumis un modèle (TERMOD) répondant à une technologie non biométrique avec utilisation d'un badge, en vue du remplacement des 3 pointeuses biométriques qui sont activées par l'identification d'un détail humain numérisé et stocké dans sa mémoire informatique. Le logiciel de gestion des temps et d'activité *Hordyplan* utilisé actuellement est compatible avec le nouveau modèle.

Le débat s'est cristallisé autour de la question du badge, dont il reste à arrêter le choix du format (de type carte bancaire ou porte clef ?), et du changement d'habitude qu'induit l'utilisation d'un accessoire physique pour pointer.

Le budget prévisionnel prévoit l'achat des badgeuses : 1 200 € HT/badgeuse et l'achat des badges 525 € HT (pour 150 badges). A ajouter le coût du câblage et de la mise en place.

Vos représentants CGT se sont abstenus.

Vos représentants des personnels ont rappelé aux membres de l'administration l'historique de la mise en place début 2008 de la pointeuse, alors que peu d'entre eux étaient alors présents dans

l'établissement, et de notre vote négatif au CTP de décembre 2007 sur ce sujet. Nous avons fait valoir qu'à l'origine l'administration avait elle même insisté sur le fait que toutes les catégories de personnels seraient concernées ; mais sitôt la mise en place des pointeuses, certains cadres avaient fait sécession et avaient obtenu ... de n'avoir rien à voir avec ce dispositif. Constatant maintenant qu'au sein même des emplois dits postés, certains agents sont astreints à pointer à la pause méridienne et d'autres non, nous demandons pour cette catégorie de personnel que soit décidé l'abandon pur et simple du pointage de mi-journée. Au demeurant ces agents ne bénéficient ni des horaires variables ni de la cagnotte (dispositif de crédit/débit), alors autant faire cesser cette comédie !

• 7- Programme national de prévention des risques professionnels 2016 et note ministérielle du 30 mars 2016

Les priorités qui se dégagent pour l'année 2016, et qui peuvent être reprises par chaque établissement du MCC, sont les suivantes :

- **sûreté des agents sur leur lieu de travail.** Ce point découle des attentats de novembre 2015. Exemple : mise en œuvre de la posture « alerte attentats ».
- **prévention des risques psychosociaux et des violences à caractère sexuel.** 35 000 € ont été dégagés pour les actions spécifiques, en collaboration avec le cabinet LC Conseil.
- **exposition à l'amiante.** A chaque début de travaux un diagnostic est établi, et le cas échéant un désamiantage est réalisé (ex : réfectoire, Théâtre impérial, logement n°42 bis...)
- **santé et environnement.** Transmission au SIMT des fiches de données de sécurité, dotation d'EPI aux agents exposés à des produits dangereux, cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.
- **prévention des inaptitudes professionnelles et maintien dans l'emploi.** Le SIMT réalise des études de poste, des barres en aluminium remplacent les barres en acier sur le circuit de visite, l'ergonomie de certains postes de travail est repensée (ex : aménagement du poste 24)...
- **prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.** Un examen de ce point a lieu à chaque CHSCT, et des enquêtes sont réalisées.
- **prévention des addictions (alcool et autres).** L'établissement a accompagné personnellement des agents atteints d'une addiction.
- **document unique d'évaluation et de prévention des risques professionnels (DUERP).** Celui-ci fait en ce moment l'objet d'une mise à jour des unités de travail.
- **CHSCT et travaux.** Présentation à chaque CHSCT du calendrier des travaux et de l'avancée du schéma directeur.

• 8- Point d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action DUERP

Rappelons que le plan d'action porte en priorité sur la réduction des risques psycho sociaux, lesquels apparaissent comme les risques les plus fortement cotés au DUERP.

Les questionnaires « SOSIE » à l'attention des « managers » et les restitutions individuelles avec le cabinet LC Conseil se sont déroulés du 03 mai au 06 juillet 2016. Des formations vont être programmées en fin d'année : *module 1 manager des équipes d'accueil, module 2 les outils du manager, module 3 manager le changement.*

Ce plan d'action est renforcé par l'organisation de conseils individualisés, journées ouvertes à l'ensemble du personnel, qui ont débutés en juin (10 journées prévues jusqu'à la fin de l'année).

Le CHSCT de novembre 2016 examinera la mise à jour annuelle du DUERP qui concerne une quinzaine d'unités de travail.

- **9- Présentation de l'aménagement d'une base vie pour les personnels du service des jardins (pour avis)**

Rappel : les locaux de vestiaires et sanitaires situés dans le pavillon de Magenta ont été jugés inadaptés et insuffisants pour accueillir la vingtaine d'utilisateurs réguliers. Lors du CHSCT du 24 novembre 2015, le principe de l'installation d'une base vie déportée avait alors été décidé.

Il est projeté d'installer sur la pelouse de la cour des Fleuristes une base vie modulable de type bungalow, qui sera positionnée en bordure des bâtiments de la cour Magenta.

Les besoins concernent : 9 agents titulaires, 2 emplois d'avenir, 12 salariés en contrat aidés et 5 stagiaires. (A signaler que la zone de la Pépinière où exercent 2 agents titulaires, et située dans le Parc, possède ses propres installations).

Cette structure modulaire (14.67m x 6.04m) pourra accueillir jusqu'à 35 personnes, et comprendra un vestiaire hommes subdivisé en 4 alcôves (4x7 agents), un vestiaire femmes (7 agents) ainsi qu'un sas de décontamination par lequel accéderont les personnels. Chaque alcôve sera pourvue d'une douche, d'un lavabo, et d'un WC, et chaque agent disposera de 2 armoires de rangement, l'une pour les vêtements civils l'autre pour les vêtements de travail.

L'ensemble sera équipé d'un système de détection incendie, dont il reste à déterminer si celui-ci sera autonome ou bien relié au SSI du PC musée.

Vote favorable de la CGT

- **10- Présentation d'une esquisse d'aménagement du PC mathurins**

Ce projet d'aménagement, qui a reçu un avis favorable lors du CHSCT le 07 juillet 2015, est au ralenti. L'administration considère que le projet doit être redimensionné, entraînant un report des travaux.

Mais pourquoi donc ce contretemps ? L'administration fait valoir que les demandes des personnels auraient évoluées et fait enfler les travaux dans de fortes proportions, et qu'on serait désormais loin d'une simple mise en peinture des espaces, avec en fine un coût très supérieur aux premières estimations. Nous avons contesté cette présentation des choses, qui est fautive ! Au CHSCT du 07/07/2015 l'administration nous avait présenté, documents à l'appui, un projet qui reprenait tous les principaux éléments de réaménagement souhaités. Ce qui est vrai en revanche, c'est que l'administration n'avait alors tout simplement pas prévue la nécessité d'installer une base vie déportée du type algeco pendant la durée des travaux.

Voilà ce que nous indiquions il y a un an : « *Élément de taille auquel l'administration ne semblait pas avoir pensé : comment mener de front les travaux sur une durée de plusieurs semaines, et la poursuite des activités d'un poste qui fonctionne 24h/24, avec en son sein une base vie pour la nuit ? La réponse est un peu dans la question : cela n'est pas possible. Et d'un seul coup tout se complique, et l'opération qui se voulait simple, vire un peu au casse tête avec un coût des travaux qui devra nécessairement être réévalué, dès lors qu'il s'agira très certainement de prendre en compte un accueil satellite dans la cour, de type bungalow, le temps des travaux* ». Fermez le ban.

Dans ces conditions il ne nous a pas paru raisonnable de débattre de l'esquisse d'aménagement du poste des mathurins remis en séance ! Un point sera fait au prochain CHSCT.

• 11- Point d'étape sur le schéma directeur et calendrier des travaux programmés en 2016

La phase 1 du schéma directeur accuse un retard d'environ 3 mois, et de nombreux chantiers vont être lancés à compter de septembre/octobre 2016.

Opérations dont les travaux seront prochainement engagés

- **la création d'un éclairage de sécurité dans le circuit principal de visite** (décembre 2016 à décembre 2017). Opération cruciale, car l'absence d'éclairage réglementaire constitue l'une des réserves les plus lourdes dans l'avis défavorable notifié par la commission départementale de sécurité concernant l'ouverture au public du château. Les travaux se révèlent particulièrement complexes car ils imposeront de fermer par roulement des pans entiers du circuit de visite, et le déplacement d'œuvres sera nécessaire pour le passage des réseaux. Le phasage des travaux donne à voir des parcours de visite largement amputés, obligeant à modifier le cheminement du public. Parmi la succession de secteurs en travaux, l'opération la plus spectaculaire devrait conduire, du 16 octobre au 08 décembre 2017, à fermer la totalité des Appartements situés au delà des salles Saint Louis, ce qui représente au bas mot la moitié du circuit. La visite se cantonnerait alors principalement aux Appartements du Pape et aux salles Renaissance (galerie François 1er et salle de Bal). Nous avons fait valoir qu'un circuit de visite réduit aura des incidences sur le taux d'occupation des espaces, lesquels risquent d'être rapidement saturés. Nous avons demandé que soit anticipée la réflexion sur l'adaptation des consignes d'évacuation. Par ailleurs nous considérons que l'établissement ne pourra faire l'économie d'une réflexion et d'une révision de la tarification du droit d'entrée pendant ces travaux, pour limiter la frustration des visiteurs dont les personnels pourraient faire les frais.

- **la création d'un réseau incendie extérieur**, qui va rendre nécessaire de réaliser des tranchées au pourtour du château et dans les cours pour faire passer les canalisations. novembre 2016 – juillet 2017. La circulation des véhicules devra être adaptée pour tenir compte des travaux à proximité d'une part du passage vers la cour de la République et d'autre part du passage vers la cour des mathurins, lesquels donnent accès aux parkings des personnels.

- **la migration du système de sûreté du PC**. Il s'agit d'utiliser un seul et unique système/logiciel de gestion anti-intrusion (M 3000), en remplacement du logiciel existant (S1000) jugé vétuste ; actuellement les 2 systèmes cohabitent. Un appel d'offre vient d'être lancé pour conduire cette opération.

Pour placer les débats au niveau qui convient, nous avons commencé par contester vigoureusement le fait que «le système M 3000 a été choisi collégalement en avril 2013 car il était alors clairement le meilleur compromis possible...». A l'évidence la notion de collégialité exclue les premiers concernés, à savoir les utilisateurs directs ! Alors qu'en l'état le système M 3000 ne gère qu'une très faible partie de la détection volumétrique (la zone du théâtre), celui-ci a d'emblée fait l'unanimité des agents contre lui dès sa mise en place : peu pratique, lent, peu convivial, avec de multiples dysfonctionnements. De fait l'exploitation à venir de l'ensemble de la sûreté avec un « engin » pareil donne des sueurs froides aux agents. Et tel quel on court tout droit à un « accident industriel », avec les conséquences qu'on imagine. L'administration nous assure que l'entreprise retenue devra adapter et configurer le logiciel aux attentes et besoins des utilisateurs. Il vaudrait sacrément mieux, car on part de loin, sachant que le prestataire actuel n'a jusqu'à présent pas été capable de prendre en compte les améliorations à apporter.

- **les travaux d'assainissement et d'accessibilité de la cour d'Honneur**. Il s'agit de créer un cheminement d'accès destiné à améliorer la circulation des personnes à mobilité réduite grâce au traitement du pavage, le long des façades des trois ailes de la cour. Tranche ferme : partie Sud (côté aile Louis XV) octobre 2016 – septembre 2017, tranche conditionnelle n°1 : partie Est (côté aile du Fer à Cheval) octobre 2017 – avril 2018, tranche conditionnelle n°2 : partie Nord (côté aile des Ministres) avril 2018 – décembre 2018

- **les travaux urgents sur le pavillon central de l'aile des Ministres** : (durée de 8 mois à compter de septembre 2016).

- **la restauration des couvertures de l'aile de la galerie de Diane** (octobre 2016 – décembre 2017).

Opérations dont les études de projet seront prochainement engagés

- **la modernisation des accueils de l'aile Louis XV**. Les travaux pourraient débuter à l'automne 2017.

- **la mise en sécurité de l'aile Louis XV**. Le calage des travaux est revu, pour que ceux-ci soient menées parallèlement à ceux de l'escalier de Stuc au second semestre 2017.

- **la modernisation et la mise aux normes de l'aile de la Belle Cheminée**. Le démarrage des travaux est conditionné au démontage de l'exposition *Percier* (courant juillet 2017) ; les travaux devront être achevés en décembre 2018 en prévision de l'exposition du printemps 2019.

- **le redéploiement des services de l'EPCF et le transfert des PCS**. Initialement programmée à partir d'octobre 2016, cette opération de grande ampleur qui comporte plusieurs zones d'interventions distinctes est reportée au printemps 2017, avec pour débuter les transferts provisoires du CRES (centre de ressources scientifiques) et des ateliers pédagogiques, dans des structures modulaires de type bungalows, respectivement dans la cour de la Régie et dans la cour des Fleuristes.

- **la protection périmétrique** Les travaux pourraient être lancés en février 2017 pour une période de 12 mois.

Si les travaux menés jusqu'à présent étaient spectaculaires, avec par exemple les travaux des couvertures de l'aile Louis XV, ceux-ci n'avaient cependant que peu d'impact sur les conditions de travail des agents. Il en va tout autrement avec les opérations à venir, car on entre véritablement dans le dur du schéma directeur, avec une très grande densité des travaux à conduire dans un calendrier resserré, qu'accentue le retard pris pour la phase 1. Vu la faiblesse de nos moyens organisationnels, les capacités de l'établissement à suivre autant d'opérations dispersées relève de la gageure. L'administration a admis ces très fortes contraintes, et va concentrer ses efforts sur la logistique aidé en cela par l'OPPIC, afin de minimiser l'impact pour les personnels. Il a notamment été décidé de ne retenir que 2 zones pour accueillir les bases vie des entreprises (Honneur et Princes), afin d'en assurer un meilleur contrôle et de limiter les déplacements à l'intérieur du site.

Vos représentants CGT demeurent à votre écoute pour toutes les précisions qui vous seraient utiles.

